



COURSE DE COTE REGIONALE DE « LA MALENE – GORGES DU TARN »

4 et 5 juillet 2009

REGLEMENT PARTICULIER

Association Sportive Automobile de la Lozère
1 Bis Boulevard Théophile Roussel – B.P. 11 – 48001 MENDE Cedex
Tél : 04 66 65 31 56 - Fax : 04 66 49 05 02
Site Internet : www.asalozere.org

LE PRESENT REGLEMENT COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES COURSES DE COTE REGIONALES.

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile de la Lozère organise les 4 et 5 Juillet 2009, une Course de Côte Régionale dénommée :

“COURSE DE COTE DE LA MALENE - GORGES DU TARN”

Cette épreuve compte pour :

- La coupe France de la Montagne
- Le Championnat du Comité Régional LANGUEDOC-ROUSSILLON
- Le Challenge ASA LOZERE

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n° en date du 2009.

Article 1P : ORGANISATION DE LA COURSE.

1.1P Officiels :

- | | |
|--|---|
| - Commissaires sportifs : | Fabien ZYCH (Président)
José GISPER
Guy MALLEMANCHE |
| - Directeur de Course : | Michel CAMMAN
Claude MARY |
| - Commissaires techniques : | Jean-Pierre ROLLAND |
| - | Cédric GINIER
Daniel LAPIQUE |
| - Chargés des relations avec les concurrents : | Gérard DURAND |

1.2P Horaires :

- Clôture des engagements le 01 Juillet 2009 à 24 H le cachet de la poste faisant foi
- Publication de la liste des engagés le 2 Juillet 2009.
- Vérifications administratives et techniques le 04 Juillet 2009 de 7H00 à 10H00 à la Mairie de la Malène, toutefois, si une demande importante est faite auprès des organisateurs, elles pourraient également avoir lieu le 03 Juillet 2009 de 17H00 à 19H30.
- Essais chronométrés, le 05 Juillet 2009 de 9H00 à 12H00. Il sera effectué au minimum, une montée d'essai obligatoire
- Course : 3 montées le 05 Juillet 2009 à partir de 13H45.
- 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le 05 Juillet 2009 à 10 H 30
- Parc fermé d'arrivée : Parking Municipal de la MALENE
- Affichage des résultats provisoires à la Mairie de la Malène et au Parc d'Arrivée, le 05 Juillet 2008 à 18 H 30
- Remise des prix au Foyer Rural de la MALENE, le 06 Juillet 2008 à 19 H 00.

1.3P Vérifications :

Les concurrents devront se présenter **aux vérifications techniques** aux horaires suivants :

Samedi de 17 h 00 à 20 h 00 libre.

Dimanche :

Groupes N et FN :	de 7 h 30 à 8 h 00
Groupes A et FA :	de 8 h 00 à 8 h 30
Groupes F2000 et FC :	de 8 h 30 à 9 h 30
Groupes C3 - CN - CM :	de 9 h 30 à 9 h 45
Groupes E - GT - Formule 3 :	de 9 h 45 à 10 h 00

Ils auront dû satisfaire, **auparavant**, aux vérifications administratives et avoir préparé leur voiture (numéros collés).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire et une licence en cours de validité (les photocopies de ces documents seront refusées).

Ils seront tenus également de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leur véhicule.

Le pesage éventuel des véhicules aura lieu Place de la Malène.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS et PILOTES

3.1P Engagements :

Les engagements seront reçus jusqu'au 01 Juillet 2009 à 24 H 00 le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 145 €uro.

Si le 02 Juillet 2009 le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30 les organisateurs se réserveront le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront immédiatement prévenus de ces décisions.

ARTICLE 4P : VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Le nombre des voitures admises est fixé à 90 maximum.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Groupes et classes admis :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P Mesure et dispositif de sécurité :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES.

L'épreuve se déroule sur la Route Départementale n°43.

- Départ : P.K. : 2.000
- Arrivée : P.K. : 3.650
- Longueur : 1.650 Kms
- Dénivellation : 2.5 %

Elle s'effectuera en trois montées.

Procédure de départ : FEUX TRICOLORES

Les temps seront pris au 1/100 de seconde automatiquement par cellules électroniques.

Pénalisation de 3 secondes pour départ anticipé avant l'allumage du FEU VERT.

L'ordre des départs se fera par ordre décroissant des numéros.

Pénalisation de 1 seconde par minute de retard pour les concurrents qui ne se présenteront pas dans l'ordre prévu de départ.

Les véhicules reviendront au départ en convoi accompagné.

Parc de Départ : sur RD 43.

6.2P Route de course :

CONFORME AU REGLEMENT STANDARD

6.3P Pré grille :

LIEU : 50 m avant le départ

6.4P Signalisation :

CONFORME AU REGLEMENT STANDARD

6.5P Parc Concurrent :

Il sera situé PLACE de la MALENE

6.6P Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire pour tous les concurrents classés est situé dans le parking municipal de la MALENE.

6.7P Tableaux d'affichage :

Ils seront placés à la Mairie de la Malène et dans le Parc Fermé final.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P Permanence :

Pendant l'épreuve, le dimanche 5 juillet 2009 : sur le lieu des vérifications administratives (Mairie de la Malène).

Centre de Secours le plus proche : MENDE - Tél. : 04 66 49 49 49

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P Essais :

Le classement sera établi sur le meilleur temps.

7.3P Course :

Le classement sera établi sur le meilleur temps. En cas d'ex-aequo, il sera pris le temps obtenu à la Première Montée de Course.

7.4P Echauffement des pneumatiques :

L'échauffement des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Il sera établi le classement général SCRATCH et les classements suivants :

- Classement par Groupe ou Groupes confondus,
- Classement par Classe,
- Classement Féminin.

Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps réalisé par chaque concurrent.

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées.

Le classement provisoire sera affiché à la Mairie de la Malène et au Parc d'Arrivée final le 05 Juillet 2009 à 18 H 30.

ARTICLE 10P : PRIX

10.2P Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

PARTANTS	au 1er	au 2ème	au 3ème
SCRATCH	240.00	200.00	150.00
GROUPES OU GROUPES CONFONDUS + de 5	130.00	80.00	
CLASSES : 10 et plus	130.00	90.00	60.00
6 à 9	100.00	80.00	45.00
3 à 5	80.00	45.00	
1 et 2	45.00		
CLASSEMENT FEMININ si + de 3 partants	100.00		

Les prix ne sont pas cumulables, seul le plus fort prix est attribué.

10.5P Remise des Prix et Coupes

La remise des prix aura lieu le 05 Juillet 2009 à 19 H 00 au Foyer Rural de LA MALENE

De nombreuses coupes récompenseront les concurrents.